



VI

Extrait

du registre des actes de l'état-civil déposés
au Greffe du Tribunal de Première Instance de
SAVERNE.

N°8

Ce jourd'huy trois prairial l'an six de la République française une et indivisible, a dix heures du matin par devant le soussigné Jean Rolling, agent municipal de la Commune de Dabo, Canton de Walscheid, département de la Meurthe. Sont comparus dans la maison de Commune pour contracter mariage d'une part Frédéric Ruffenach agé de vingt sept ans, fils du défunt Caspar Ruffenach et de Marguerithe Landenoir de ce lieu, d'autre part, Thérèse Klein, aussy citoyenne de ce lieu, agé de vingt deux ans, fille legitime du defunt Henry Klein et de Madelaine Hey, aussy citoyenne dudit lieu de Dabo, lesdits futurs étant accompagnés de Frédéric Gaper le-vieux le parrain de ladite future, agé de soixante et huit ans, Wäedel, le beau-père dudit futur agé de cinquante trois ans, de Charles Gröbly agé de trente sept ans, le voisin desdits futures et de Joseph Müller, tisserand et le voisin dudit futur agé de quarante huit ans, tous citoyens de cette dite Commune de Dabo. Après avoir fait Lecture En presence desdits témoins, A partir de l'acte de naissance de Frédéric Ruffenach en datte du ? mil sept cent septant un, vieux Stils qui Constate qu'il est né audit Dabo, entre ses père et mere cydessus de-nommér, de l'acte de naissance de Thérèse Klein en datte

Acte de mariage de
Frédéric RUFFENACH et
Thérèse KLEIN.

Frain.
Embre: 8,10 fur.
expéd: 2,50
port: 1,30

11,90
5% - 20

12,10

R. de Jean George
r. a.

du ²
 mil sept cent, Septant aussy vieux Stils, por-
 tant qu'elle est née en cette dite commune du mariage Legi-
 time, Entre lesdits Henry Klein défunt et ^Madeleine Hey
 de l'acte de publication de mariage Entre lesdits futurs
 conjoints dressé par moi le vingt quatre floréal dernier
 publié et affiché à la maison de Commune le même jour, à la
 maison de Commune. Après cette lecture faite lesdits futurs
 époux ont déclarés à haute voix se prendre mutuellement pour
 époux. Après cette déclaration faite moi ledit agent en pre-
 sence desdits parties et témoins, a prononcé au nom de la
 Loi qu'ils sont unis en mariage, de tout quoi j'ai fait re-
 diger le present acte, en vertu des pouvoirs qui me sont dé-
 légués qui a été signér après lecture par les témoins, excepté
 ledit George Wäedel beaupère et les dits nouveaux marié n'ont
 pas le gage d'écrire ont fait leur marques ordinaires, lesdits
 jour moi et an.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme :

Saverne, le 26 juillet 1938.

Le Greffier en Chef du Tribunal de Ière Instance :



[Handwritten signature]



161

huitieme f

marquise
Therese & Alvin

marque + Frederic
Ruffenach

Christoph Josef
marquise

Corvolin Joseph
Jozz milite

George + Wätzel

Rolling

69
Christian-Ruffenach
Theresia Jungmann

Ce jour huit-Deux Messieurs
Lanciers de la Republique
française une et-indivisible

a 10 heures du matin - pardevant le soussigne
Joseph Fröhlcher - agent-Municipal de la Commune
de Dabo Canton de Walcheide de pardevant de la meme
Son Comparu dan la relation - Commune pour Contrat
de mariage d'un part, Christian-Ruffenach, age
de vingt-trois an fils du defunt Antoine Ruffenach

et amaria. Dis De ce lieu de Dabo.
 D'autre part. Theresia jungmann age de vingt deux an.
 fille de ce lieu fille du Bles jungmann Citoyen. a Dabo
 et du defunt agata fuchs, les quel future Clandon acompagne
 de ~~Joseph Huber~~ de Bles jungmann le pere de
 la dit future age de cinquante cinq an, de ~~Christoph~~
 Huber age de soixent an et de Chrisoffe Hubler
 age de quassant trois tout Citoyen de Dabo apres avoir
 fait lecture en presence des partie et de moine de laite
 de naissance de Christian Ruffenack en date
 du six janvier mille sept cent deux ayant quatre
 vieux siller qui constat qu'il et ne du mariage
 legitime entre entre les defunt anloine Ruffenack
 et amaria, dis cy dessus de nomme, de laite.
 naissance de Theresia jungmann en date du vingt
 May mil sept cent soixent et quatre vieux siller
 constatant que cest nee en cette Commune du mariage
 legitime entre le dit Bles jungmann et les defunt
 agata fuchs de laite de publication de mariage
 entre les dit future conjointe, dresse par Joseph
 spöhlicher agent de cette Comune de Dabo. et le
 meme jour le dit act de publication de mariage
 et afficher le vingt deux perial a la chaise de
 de Commune pres et celui fait les dit future
 Epoux apres cette Declaration, moi le dit agent
 en presence des dit partie et de moine, a
 prononce au nomme de la loi qu'il

approuve
 de la
 le qua
 etant un

approuve
 de la
 le qua
 etant un

approuve le
 de la
 le qua
 etant un

mis en mariage de tout quoi j'ai fait rediger le
present act qui a été signé après lecture et
interprétation par les parties et lemoine le tel jour et
moi et au

163

Marque
de Christian Ruffenach

lelefin ginguon

Marque de
Therese Jungmann

Christiane
Subelli

Marquet H de
Joseph Hubert

J. Fröhlicher agent

Michel Benz
Anna cheu Rino

Ce jour huit vingt neuf Messidor
l'an six de la République
française une et indivisible.

A six heures du matin, pardevant moi le
soussigné agent municipal de la Commune
de Dabo Canton de Walcheu Département de la
Meurthe, son Compagnon dans la Chaise Commune
pour Contrat de mariage d'un part Michel
Benz, âgé de trent sept an fils du défunt
Joseph Benz et Calasma Rimen de Dabo
D'autre part Anna cheu Rino age de vingt
sept an fille du défunt Leonhart Rino et du
défunt Wilhel Miller les quel future étant
Compagne de Leonhart d'immémorial age de
quarante deux an charon a Dabo, et de Augustin
Ruffenach age de trent trois an journalier du meme
lieu et Joseph Hubert age de trent six an maron

10

Approuvé le sergent
par la trinité
signé pour être validé

Approuvé le
par la trinité
signé pour être validé

164

au dit lieu apres l'avoire fait lecture en presence
de partie et de moi de la date de naissance de Michel
Bonse en date du vingt may mille septcent soixant
et un vieux fils qui constat qu'il est ne du mariage
legitime entre les defunt Bles et Bonse et ~~anna~~
Calama Riemen eydespu de l'homme de la date de
naissances de anna Meu Rino en date du six avrille
mille septcent soixant et un vieux fils pourtant
quel est ne donc est dit-Comune du mariage legitime
entre les dit-Defunt l'entant Rino et ~~l'entant~~ Utica
Miller de la date de publication de mariage entre
le dit future conjoint dressé par Jorgyht fröhlicher
agent de cette Commune de Dabiel le meme jour
le dit aut de publication de mariage et afficher
le treis meridore a la Maison Commune apres
cet lecture fait les dit future epoux apres
cette declaration - moi le dit agent en presence
de dit partie et temoine a prononcie au Nomme
de la loi qu'il son mis en mariage de douc
quoi j'ai fait rediger le present aut qui a été signe
apres lecture et interpretation par les parties et
temoine. le dit jour et moi et au

sci je il l'entant marque de
annamett Rino
Luce Jacqz Guenreau
Despours

Marque
Jorgyht ambler J. fröhlicher agent

Michel; provo
Marianna e Müller

20 11

Ce jour d'hui - le onz Thermidore l'an
 Six de la Republique Francaise - une et
 indivisible a dix heur avant Midy par devant moi
 Joseph Frohlicher le Souffigne agent Municipal de la
 Commune de Dabo Canton de Valcheu Department de la
 Meurthe, sont comparez dans la eglise on Commune pour
 Contract de Mariage d'une part Michel provo age
 de trent sept an fils du defunt e Nicolaus provo et
 Magdalena Schaller de Lappelheuser Canton de molshime
 Department du pas Rhine, et d'autre part Marianna
 Miller age de quarant sept an veuf du defunt
 Jean Berle, les quel future etant a Compagne
 de Joseph Fesnel age de cinquante an Contonier
 a Dabo et pier Schuran Municipal a Dabo age de
 trent Neuf an et Joseph Christophe age de
 Soixante et onz an journalier a Dabo apres avoir
 fait lecture en presence de partie et temoin
 du acte de Naissance de Michel provo en date
 du vingt jouine mille Sept cent Soixant et une sur
 Nils, qui Certat qu'il et ne du mariage legitime
 entre les defunt Nicolaus provo et Magdalena Schaller
 cy desu de femme de acte de Naissance de Marianna
 miller en dat du six avril mille Sept cent cinquante
 et une vieur Nils pourtant qu'il et ne dan cet dit Commune
 du mariage legitime entre les defunt Antoine miller
 et Marianna Jung de laut de publication de

160 166

mariage entre le dit future conjoint dresse par
 Joseph Fröhlicher agent de cette Commune de Dabo
 et la meme jour le dit act de publication
 de mariage et afficher le punz puerial a la
 Maison Commune apres cet lecture fait le
 dit future. Expose apres cette declaration
 moi le dit agent en presence de dit partie
 et temoin a prononcé au Nomme de la loi
 qu'il sont mis en mariage de dont quoi j'ai fait
 rediger le present act qui a été signe apres lecture
 et interpretation par les parties et temoin le dit
 jour moi et au - nichesprevot fistel

Joseph Fröhlicher
 Marque
 de X Charanna
 Müller
 Joseph Fröhlicher
 fröhlicher agent

Joseph Schünepfe
~~Theresia Lorang~~
 Rupperts Fogelin

Ce jour huit-vingt deux scandé
 l'an six de la Republique
 française, une et indivisible

17^o 12

a Dix heure du matin, par devant moi
 le Soussigne Joseph Fröhlicher, agent Municipal
 de la Commune de Dabo Canton de Svalcher
 Département de la Meuse sont-Compare dans la
 Maison Commune pour Contrat de Mariage d'une
 part Joseph Schünepfe, age de trent Neuf ans
 veuf de Docteur Theresia Lorang et fils de

Defunt onleme Schunepfe Et anno 167 ouziemez f
Maria Schreiber Celigen a la Sorion haub Comune
de Dabo, et la dit Schunepfe et Celigen a Dabo journalier
D'autre part - Ruckhart Fogelin veuf du defunt Blesse
antet age de trent sept an fille du defunt Michel
Fogelin et Barb Ent Celigen a Dabo, la quel future
Etant a Compagne de ~~Benoit~~ Joseph Loreng
age de quarant huiton journalier a Dabo et florentz
weber age de trent et une an au dit lieu apres avoir
fait lecture en person de partie et le meme de laut
de creissance du Joseph Schunepfe on dat du
quatre may mille Sept cent cinquont et creuse
qui constat qu'il et ne du mariage legitime
entre le defunt antome Schunepfe et anna maria
Schreiber le despu de femme de laut de creissance
de Ruckhart Fogelin on dat du ²⁸⁻⁶⁻¹⁷⁶⁰ veuf april
mille Sept cent trent sept pour dant qu'il et ne dans
ce dit Commune du mariage legitime entre les
defunt Michel Fogelin et Barb Ent de laut
de publication et mariage entre le dit future
conjoint desse par Joseph Fricklicher agent de
cet Commune de Dab et la meme jour le dit ait
de publication de mariage, et affiche le dit
fautore a la Maison Comune apres cel lecture
fait les dit future Exposee apres cel delivration
moi le dit agent en presence de dit partie et
temoine a prononce au femme de la loi qu'il

approuve la
par charge
de l'agent

Sont mis en mariage De tout quoi j'ai fait
rediger le present act qui a ete signe apres
lecture et interpretation, pour les parties et
temoins le dit jour moi et en

Marque
De Joseph
Schnepper

Marque
De + Richarda
Fogelin -

1785/00 ay

Herrn Johann J. Fröhlichen

Table des actes de mariage, contenus au present registre

VI

14 Augustin Kuffenach
et
Marie Anne Schott

8 Jean Pierre Schott
et
Marguerite Schmitt

15 Kattarard Diebo
et
Marie Hadstein Walther

9 Joseph Schöness
et
Richard Fögel

16 Christianus Kuffenach
et
Therese Jungmann

10 Mathieu Weber
et
Marie Anne Christofre

17 Huber Schwaller
et
Marie Anne Kunenau

11 Michel Hesse
et
Anne Marie Niw

18 Frederic Witt
et
Therese Jungmann

12 Michel Fero
et
Marie Anne Müller

19 Frederic Kuffenach
et
Therese Klein

20 Ferdinand Schaback
et
Catherine Poff

S t a n d e s r e g i s t e r
der Revolutionsjahre VII. und VIII.,
Abschrift der Pfarregister dieser Jahre.

Bemerkung.

Die beiden Heiratsregister der Revolutionszeit VII und VIII sind in der Gemeinde nicht mehr vorhanden und auch das Duplikat derselben an der Staatsanwaltschaft (Saargemünd) war nicht mehr zu beschaffen. Es folgen daher die Abschriften der Heiratsurkunden nach dem Pfarregister der Pfarrei Dagsburg aus den genannten Jahren.

1798/99 und 1799/1800. —

Größe Brief um Aufnahme des Registerb.

Die Heiratsregister der Revolutionsjahre VII u. VIII. sind in Walscheid, damaligen Kantonshauptort zu finden, da alle Heiraten des Kantons in diesen Jahren in Walscheid vor dem Standesamt erfolgten.

J. J. J. J.
H. L. L. L.

Abschrift der Heiratsakten der Revolutionsjahre
an VII und VIII.

nach den Pfarregistern des Pfarramts Dagsburg.

An VII. 1798 ab 22 September bis 1799-22.9.

1798

Nr. 1.
Bentz ~~Johann~~ ^{Michel}
und
Maria Anna
Reno.

Hodie decima octava octobris ejusdem anni ut supra
a me infra scripto Parocho in Dagsburg nullo detecto
impedimento ~~præ~~ ^{præ} recepto mutuo consensu sacro Matrimonii
vinculo in facie ecclesiae conjuncti sunt joannes
Michael Bentz, filius majorenis defunctorum Blasy Bentz
et Catharinae Riemen conjugum olim in Dagsburg et Maria
Anna Reno filia majorenis ~~deste~~ ^{deste} Leonardi Reno et Odiliae
Müller conjugum in Dagsburg. Testes ad fuerunt Josefus
Lorang Blasius Anstett Bernhardus Zimmermann Jacobus
Wendling omnes incolae et sives in Dagsburg qui omnes
una mecum supsscripserunt excepta sponsa quae declaravit
se nescire scribere notam suam apposuit.

Sponsus: Michel Bentz Signum Sponsae: +
Josef Lorang-Blasius Anstett-Jacques Wendling-Bernhard
Zimmermann-Lutz Parochus in Dagsburg.

.....

1798

Hodie vigesima octobris ejusdem anni ut supra, a me
infra scripto sacro matimonii vinculo conjuncti sunt nul-
lo detecto impedimento ~~præ~~ ^{præ} recepto mutuo consensu
Erhardus Kurtz filius Georgiy Kurtz et defunctae Katha-
rinae Geiger conjugum et Carolina Vögele filia defuncti
Michealis Vögele civis in Dagsburg et Maria Annae Be-
schorem conjugum in Dagsburg. Testes ad fuerunt Pater
sponsi Carolus Kurtz Pater Sponsi civis in Engenthal
Michael Beschorem avus sponso et Carolus Kurtz avuncu-
lus sponsi qui omnes excepta mecum supscipserunt.

Erhardus Kurtz-Sig.+Sponsae -Georg Kurtz-Michel Be-
schorem-Lutz parochus

.....

Steht in Register
am VI. 10.

Nr. 2.
Kurtz Erhard
et
Carolina Vögele

1798

Nr. 3

Wintz Micheal
et
Meyer Maria-Anna

Hodie trigesima octobris ejusdem anni ut supra a me infra scripto sacro matrimonii vinculo in facie ecclesiae praevidie recepto mutuo consensu ac nullo detecto impedimento conjuncti sunt Michael Wintz viduus defunctae Dorotheae Zimmermann civis in Dagsburg et Maria Anna Meyer filia Josefi Meyer et defunctae Annae Mariae Rab conjugum olim in Haselburg. Testes adfuerunt Pater sponsus, Josephus Lorang Ignatius Diellenschneider et Jakobus Wendlin omnes ex Dagsburg qui mecum subscripserunt sponsus vero et sponsa et Pater sponso declarantes se nescire scribere notas suas hic apposuerunt.

Sig.+sponso-sig.+sponsae-sig.+Josef Meyer-Josef Lorang
Jacobus Wendling.F.G.Lutz Parochus.

.....

1798

Nr. 4

Reno Martin
et
Catharina Burger

Hodie decima tertia novembris ejusdem anni ut supra a me infra scripto praevidie recepto mutuo consensu ac nullo detecto impedimento sacro matrimonii vinculo in facie ecclesiae conjuncti sunt Martinus Reno filius defuncti Leonardi Reno et Odiliae Müller olim conjugum in Dagsburg et Catharina filia Georgii Burger et defunctae Annae Mariae Friderich pariter conjugum in Dagsburg. Testes adfuerunt Petrus Girard Josefus Fessel Blasius Zimmermann et Christophorus Kübler qui omnes mecum subscripserunt Sponsus vero et sponsa declarantes se nescire scribere, Notas suas hic apposuerunt.

Sig.sponsi+-sig.sponsae+-Peter Schirard-Christoph Kübler-Josef Fessel-Bl.Zimmermann-F.G.Lutz Parochus in Dagsburg

.....

1799

Nr. 5

Barth Florenz
et
Lambour Maria-
Theresia

Anno Domini millesimo septingentesimo nonagesimo nono die octavo januarii a me infra scripto sacro matrimonii vinculo praevidie recepto mutuo consensu ac nullo detecto impedimento in facie ecclesiae conjuncti sunt Florentius Barth filius majorensis Florentius Barth et Ceciliae Steimer civium et conjugum et N.Theresia Lambour filia Antonii et Mariae Annae Kymenau civium et conjugum in

Schäferhpf. Testes adfuerunt pater sponsae frater sponsae et Jacobus vivis in Dagsburg qui omnes mecum subscripserunt.

Sponsus Florenz Barth-sponsa T.Lambour-Andreas Barth-Jacob Schott-F.G.Lutz parochus.

.....

1799

Hodie vigesima prima januariy ejusdem anni ut supra a me infra scripto sacro matrimoniy vinculo in facie ecclesiae praevie recepto mutuo consensu conjuncti sunt primo Antonius Fromwiler filius defunctorum Joannis Fromwiler et Annae Mariae Bautz olim civium et conjugum in Saalenthal hujus diocesis et Francisca Apprederis filia defunctorum Simonis Apprederis et Elisabethae civium et conjugum in hac parochia Dagsburg eadem die in matrimonium juncti sunt Josefus Zimmermann filius defunctorum Gabrielis Zimmermann et Clarae Anstett conjugum in Dagsburg et Appolonia Christoph filia Antoni Christoph et defunctae Appoloniae Anstett triduo in tertio conjugum etatis gradu lineo collateralis aequalis juncti sunt a quo sunt dispensati ut mihi ex litteris dominici reverendi commissariy episcopalis constitit die duodecima ejusdem mensis ad me datis. Testes adfuerunt Blasius Anstett, Josefus Lorang, Josef Ferel, Xaverius Christoph qui mecum subscribere sponsi et sponsae declarantes se nescire scribere. Notas suas apposuerunt: Sig.+ sponsi Josefi Zimmermann-sig.+ sponsae Appoloniae Christoph-sig.+ sponsi Antoni Tromweiler. sig.+ sponsae Francisce Apprederis-Josefus Lorang, Xaveri Christoph, Blas Anstett, Josef Ferel. F.G.Lutz.

.....

Hodie vigesima secunda januariy ejusdem anni ut supra a me infra scripto sacro matrimoniy vinculo in facie ecclesiae praevie recepto mutuo consensu ac nullo detecto impedimento conjuncti sunt Michael Oberle filius defunctorum Balthasar Oberle et Mariae Annae Martz civium et conjugum hic olim comorantus et Maria Odilia Schott filia

Nr.6

Fromwiler Antonius
et
Apprederis Francisca

Nr.7

Zimmermann Josef
et
Christoph Appolonia

Nr.8

Oberle Michael
et
Schott Maria Odilia

soluta Josefi Schott et Elisabetha Lorang civium et conjugum hic pariter in Dagsburg commorantium. Testes adfuerunt Josefus Loragg Joannes Oberle frater sponsi, Xaverius Christoph et Blasius Schott omnes vives ex hac parochiae qui mecum subscripserunt exceptis sponso et Joanne Oberle qui declarantes se nescire scribere notas suas hic apposuerunt.

Sig. o sponsi, Odilia Schott, Josef Lorang. Xaveri Christoph Alois Hans Anstett, sig+ Joannes Oberle, F.G. Lutz parochus

.....

1799

Hodie vigesima nona januarii ejusdem et supra a me infra scripto facta publicatione ac nullo detecto impedimento recepto mutuo consensu coram testibus infra scriptis sacro matrimonii vinculo in facie ecclesiae conjuncti sunt Michael Weber filius defunctorum Michael Weber et Catharina Hartmann conjugum et civium hic olim commorantium et Catharina Apprederis filia defunctorum Simonis Apprederis et Barbara Rolling pariter conjugum in Dabo. Testes adfuerunt Xaverius Christoph Florentius Letscher Blasius Weber et Jacobus Schott qui omnes mecum subscripserunt sponsa vero nescire scribere notam suam apposuit. Sponsus signum: -Michael Weber -Signum+sponsae, -Blaise Apprederis, Xaveri Christoph, Letscher, Jacob Schott, F.G. Lutz parochus.

.....

1799

Hodie prima aprilis anni millesimi septingentesimi nonagesimi noni a me infra nullo detecto impedimento prorecepto mutuo consensu sacro matrimonii vinculo conjuncti sunt primo Franciscus Josefus Schwaller et filius solutus Josefi Schwaller et Elisabetha Schreiber conjugum in Haub et Maria Elisabetha Barth filia Florenti Barth et Cöcilie Steimer conjugum in Schäferhof.

Secundo Antonius Huber filius Antonii Huber et defunctae Barbarae Ramspach conjugum in Haselburg et Magdalena Carabein filia Joannis Ludovici Carabein et Maria Magdalena Sper conjugum in Haselburg. Testes adfuerunt Josefus Schwaller et Joannes Blesi vives

Nr. 9

Weber Michael et ✓

Apprederis Catharina

Nr. 10

Schwaller Franciscus Josefus et Barth Maria Elisabeth

Nr. 11

Huber Antonius
et
Carabin Magdalena

ex Haub Xaverius Christoph civis in Dagsburg et Antonius Schwaller qui omnes una mecum subscripserunt et ceteri qui declaraverunt se nescire scribere notas suas apposuerunt.

Sponsus Josef Schwaller-sponsa Ma. Barth-signum Antoni Huber+sponsa Magdalena Carabin-sgnum+Joannes Blasi-sig. Josefi Schwaller sponsi Andreas Barth Antonius Schwaller F.G.Lutz parochus

.....
1799

Hodie die vigesima maii anni millesimi septingentesimi nonagesimi noni a me infra scripto sacro matrimonii vinculo in face ecclesiae praevis recepto mutuo consensu conjuncti sunt Antonius Lambour filius Antonii Lambour et Maria Anna Kymenau conjugum in Schäferhof et Maria Anna filia defuncti Nicolai Kymenau et Catharina Andre conjugum in Haub hi duo nempe sponsus et sponsa consanguini sunt de secundo ad tertium gradum a quo a R.D.Berch commissario episcopali sicut mihi ex ejus litteris constitit fuerunt dispensati.

Testes adfuerunt: Jacobus Ruffenach, Joannes Georgius Reibel et Jacobus Schott omnes cives in Dagsburg qui mecum una subscripserunt. Sponsus Andoni Lambour, sponsa Maria Kymenau, Josef Ruffenach Jacob Schott, Hans Jeri Reibel .F.G. Lutz parochus in Dagsburg.

.....
1799

Hodie vigesima quarta julii anni millesimi septingentesimi noni a me infra scripto sacra matrimonii vinculo praevis recepto mutuo consensu in facie ecclesiae nullo tecto impedimento conjuncti sunt Josefus Christoph filius majorensis defunctorum F.Noë Christoph et Gertrudis Jung olim conjugum in Dagsburg et Catharina Bentz filia majorensis defunctorum Blasi Bentz et Catharina Riemen pariter civium et conjugum in Dagsburg. Testes adfuerunt Jacob Schott, Blasius Schott, Blasius Anstett et Xaverius Christoph qui omnes cives in Dagsburg qui mecum subscripserunt Sponsus et sponsa vero declarantes se nescire scribere notas suas hic apposuerunt. Sig+sponsi sig+sponsae Jacob Schott, Blasius Schott ,Blas. Schott, F.G.Lutz parochus.

Nr. 13

Christoph Josef
et
Bentz Catharina

Nr. 14

Bentz Stefan
und

Oberle Maria-Anna

In Register
an IX nr 4

Hodie sexta Augusti ejusdem anni ut supra a me infra scripto sacro matrimonii vinculo praevis recepto mutuo consensu conjuncti sunt Stephanus Bentz filius majorenis defuncti Joannis Bentz olim civis in Mulbach hujus diocesis argentinensis et Mariae Annae Lus conjugum et Maria Anna Oberle filia defuncti Balthasar Oberle et Maria-Annae Muller olim conjugum et civium in Dagsburg. Testes adfuerunt Michael Schultz vir a Maria Muller, Blasius Xaverius Chritoph, Jakobus Wendling qui omnes excepta sponsa quae declaravit se nescire scribere notam suam fecit.

Sponsus Stephanus Bentz

Signum + sponsae Michel Bles christoph Xaveri Christoph, Jakob Wendling . F.G. Lutz, parochus

.....

Nr. 15

Weber Josef
und

Schott Katharina

Hodie decima nona Augusti anni ejusden ut supra a me infra scripto praevis recepto mutuo consensu nullo detecto impedimento nisi quod a tertio ad quartum consanguinitatis gradu conjuncti erant a quo a RD Bertsch commissario episcopali dispensati fuerunt quod mihi ex ejus litteris constitit in facie ecclesiae sacro matrimonii vinculo conjuncti sunt Josefus Weber majorenis filius defuncti Josephi Weber et Barbarae Schott civium et conjugum in Dagsburg et Katharina Schott filia majorenis defunctorum Antony Schott et Margarithae Schmitt pariter conjugum in Dagsburg. Testes adfuerunt Blasius Anstett, Florentius Weber, Jakobus Schott omnes cives ex Dagsburget Jakobus Wendling qui omnes una mecum subscripserunt excepta sponsa quae declaravit se nescire scribere notam suam hic apposuit.

Sponsus Joseph Weber Sig.+sponsae, Bles Anstett, Jakob Wendling, Florenz Weber .

An VIII.1799 bis 1800 ab 23 September bis 22.9.00

1799

Nr. 1

Anstett Franciscus
und
Messang Maria-Anna

Hodie secunda octobris anni Dmini millesimi septingentesimi nonagesimi noni a me infra scripto sacro matrimonii vinculo nullo detecto impedimento ac praeuerecepto mutuo consensu conjuncti sunt Franciscus Anstett majorenis filius defuncti Joannes Anstett civis olim hic in Dagsburg et Maria-Elisabethae Diellenschneider conjugum et Maria Anna Messang filia soluta Mathei Messang civis in Schäfferhof et Maria-Elisabethae Lambour conjugum in dicto Schäfferhof annexa hujus parochiae Dagsburg. Testes adfuerunt pater sponso Philippus Anstett, frater sponsi Blasius Anstett cognatus sponsi A.F. Xaverius Christoph civis in Dagsburg qui omnes una mecum subscripserunt.

Franz Anstett, Maria Messang, Mathias Messang, Hans Filib Anstett, Bles Anstett, Xaveri Christoph F.G. Lutz, parochus in Dagsburg.

1799

Nr 2

Gasser Michel
und
Ruffenach Maria-Anna.

Hodie duodecima octobris ejusdem anni ut supra a me infra scripto parochus in Dagsburg nullo detecto impedimento praeuerecepto mutuo consensu sacro matrimonii vinculo conjuncti sunt Michael Gasser filius majorenis Ludovici Gasser et defunctae M. Annae Beschorem et M Anna Ruffenach filia soluta et majorenis defunctorum Antoni Ruffenach et M. Annae Dis conjugum olim hic in Dagsburg. Testes adfuerunt Petrus Gerard Josephus Fessel Pater sponsi et Florentius Lorang qui mecum subscripserunt.

Michel Gasser, si.+ sponsae, Florenz Lorang, Schirard, Fassel, F.G. Lutz, parochus in Dagsburg.

1800

Nr 3

Kobi Josephus
und
Weber Christina.

Hodie decima sexta Januarii anni millesimi octingentesimi a me infra scripto parochus in Dagsburg nullo detecto impedimento praeuerecepto mutuo consensu sacro matrimonii vinculo conjuncti sunt Josephus Kobi filius majorenis defunctorum Petri Kobi et Stephanae Oberle civium et conjugum in Haegen hujus diocesis, sylvarum custos commorans in Schacheneg parochiae Haselburg ex una parte et Christina Weber

Weber filia soluta Antoni Weber civis et molitoris in Neustadt Muhl hujus parochiae Dagsburg et Odilae Bernauer conjugum. Testes adfuerunt pater sponsae Jakobus Schott loco patris sponsi Nikolaus Krumenacker vir sororis sponsae et Balthasar Keltz civis in Dagsburg qui omnes una mecum subscripserunt.
Sonus Josef Kobi, sponsa Christina Weber, Antoni Weber, Nicola Krumenacker, Balzer Keltz, F.G. Lutz, parochus in Dagsburg.

=====
1880
=====

Hodie decima februarii ejusdem anni ut supra a me infra scripto sacro matrimonii vinculo in facie ecclesiae conjuncti sunt nullo detecto impedimento ac praevis recepto mutuo consensu primo Ludovicus Reitzel filius majorenis defunctorum Ludovici Reitzl et Katharinae Schreiber olim conjugum in Haub et M. Anna Brill filia Antoni Brill et defunctae Odiliae Gersinger.

Nr. 4
Reitzel, Ludovicus
und
Brill M. Anna

Secundo conjuncti sunt Ludovicus Schwaller filius defuncti Christiani Schwaller et Salomeae Dornenberger olim conjugum in Haub et Katharina Reis filia Stephani Reitz et M. Annae Schreiber conjugum in Haub. Testes adfuerunt Joannes Schwaller loco tutoris, Antonius Brill pater sponsae Stephanus Reis pater sponsae, Antonius Scherno, testes mecum subscripserunt coeteri vero declarantes se nescire scribere notas suas apposuerunt.

Nr 5
Schwaller Ludwig
und Freis
Katharina

sig.+sponsi Sig.+ sponsae-sig + sponsi, sig. + sponsae. Antoni Brill, Stephanus Freis, Joannes Schwaller, Franz Antoni Scherno, F G Lutz, parochus in Haub.

=====
1880
=====

Hodie vigesima secunda aprilis anni ejusdem ut supra a me infra scripto sacro matrimonii vinculo in facie ecclesiae nullo detecto impedimento conjuncti sunt

Nr. 6
Schmitt Franz Josef
und
Oberle Barbara

Franciscus Josefus Schmitt filius majorenis Josephi Schmitt et Katharinae Ullmann civium et conjugum in Dangolsheim et M. Barbara Oberle filia majorenis defuncti Balthasar Oberle et defunctae M. Annae Schott conjugum et civium in Dagsburg. Testes adfuerunt Joannes Bles et Hubertus Bles, Xaverius Schwaller cives ex Haub et Michael Provot civis in Dagsburg qui omnes mecum excepta sponsa quae declaravit se nescire scribere notam fecit coeteri subscripserunt.

Sponsus Franz Josef Schmitt

Sig. sponsae + ,Hubertus Bles, Joannes Bles, Michel Provot Xaveri Schwaller F. G. Lutz, parochus in Dagsburg et Hub.

=====¹⁸⁰⁰=====

Anno domini millesimo octingentesimo die decima quinta martii a me infra scripto ex licentia domini Berth

commissarius episcopalis sacro matrimonii vinculo conjuncti sunt nullo detecto impedimento ac praevie

recepto mutuo consensu in facie ecclesiae Andreas Freyermuth filius defunctorum Joannis Freyermuth et Suzannae

Kymenau civium olim et conjugum in Haub et Katharina Erhard filia defuncti Andreae Erhard et Elisabethae Rencke

civium et conjugum in Birckenwald. Testes adfuerunt Florentius Letscher ,Nicolaus Reimel cives ex Dagsburg, Jakobus

Wendling et Blasi cives qui mecum subscripserunt sponsus et sponsa declarantes se nescire scribere notas suas apposuerunt

Sig. + sponsi, sig.+ sponsae, Reimel, Letscher, sig.+ Joannis Bles, J Wendling, F G Lutz parochus in Dagsburg.

=====¹⁸⁰⁰=====

Hodie decima quinta aprilis anni millesimi octingentesimi ex licencia domini Berth commissarius episcopalis argentinen

sis diocesis sacro matrimonii vinculo nullo detecto impedimento in facie ecclesiae conjuncti sunt Hubertus Reitzel

filius defuncti Ludovicii Reitzel et Katharinae Schreiber conjugum in Haub et M. Anna Schott filis defuncti Joannis Schott et M Annae Ham conjugum in Haub. Testes adfuerunt

Franciscus Reitzel , Joannes Adam Wiest, Ludovicus Lehrer, Joannes Fromwiller maritus matris sponsae qui mecum subscripserunt

Sig. + Franz Reitz., Sig + sponsi , sig + sponsae, Wiest, Johannes Fromwiller F G Lutz parochus in Dagsburg.

=====¹⁸⁰⁰=====

Hodie octava Maij anni millesimi octingentesimi a me infra scripto sacro matrimonii vinculo in facie ecclesiae

nullo detecto impedimento ac praevie recepto mutuo consensu conjuncti sunt Petrus Burger solutus filius majorensis

defunctorum Antonij Burger et Annae Mariae Kleinicken conjugum olim in Romanswiller et M. Elisabetha Huber filia

majorensis defuncti Georgii Huber civis in Dagsburg et Annae Mariae End conjugum in hac parochia Dagsburg.

Testes adfuerunt Jakobus Kuffenach et Joannes Jakobus Wendling

Nr 4
Freyermuth Andreas
und
Erhard Katharina

Nr 8
Reitzel Hubertus
und
Schott M, Anna

Nr 9
Burger Peter
und
Huber M, Elisabeth

Wendling testes mecum subscripserunt sponsus et sponsa vero declaraverunt se nescire scribere notas suas apposuerunt Si.+ sponsi, sig. + sponsae, Jakob Schott, Jakob Ruffenach, Jakob Wendling, F G Lutz, parochus.

.....780.....

Hodie vigesima prima juliy anni ejusdem ut supra a me infra scripto nullo detecto impedimento et praevie recepto mutuo consensu in facie ecclesiae sacro matrimonii vinculo conjuncti sunt Antonius Trexel filius defunctorum Joannes Trexel et Annae Mariae Kieffer civium in Hengwiller hujus diocesis et Katharina Brompser vidua defuncti Christophori Kübler civis olim hic in Dagsburg. Testes adfuerunt Jakobus Wendling, Josephus Hilbert, Jakobus Ruffenach, avunculus sponsae et Blasius Anstett omnes cives ex Dagsburg. Sponsus et sponsa Joseph Hilbert declarantes se nescire scribere notas suas fecerunt coeteri vero mecum subscripserunt.

Sig. + Sponsi, sig. + sponsae, sig. + Hilbert. I H Wendling, Jakob Ruffenach, F G Lutz parochus in D.

*Freigleichwillige Abschrift.
Dagsburg 18. November 1942.
Der Bürgermeister:
Linnemann*

Nr. 104

Trexel Anton
und
Brompser Katharina



87
Mariages

Le présent Registre contenant huit feuillets servant à constater les actes de mariages et de divorces de la commune de Dabo pour l'an neuf a été coté et paraphé par premier et dernier par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarrebourg le trentième fructidor an huit de la République française, une et indivisible.

Antoine Ruffenach
et
Marie Anne Schmitt.

(Signature)

Acte de Mariage.

1

Mairie de Dabo.

Arrondissement communal de Dabo.

Dixième jour du mois de Vendémiaire an neuf de la République française.

Acte de mariage d'Antoine Ruffenach, et de Marie Anne Schmitt, le premier né audit Dabo, âgé de trente ans, et de dernière née dans la commune d'Elberfeld, âgé de vingt cinq ans. Ledit Ruffenach est né de la défunte Catherine Schott, habitante de ce lieu, et ladite Schmitt est la fille légitime, du défunt Melchior Schmitt, et de Marguerite Kellé de Walscheid. Les actes préliminaires sont relatés des registres de publication de mariage fait à Dabo le trentième fructidor dernier, et à Walscheid lieu de résidence de la mère de ladite Schmitt, le même jour. et affiché aux termes de la Loi, et acte de naissance dudit Ruffenach en date du vingt cinq octobre, et de ladite Schmitt en date du trente août, mille sept cent soixante deux et tout en présence de deux autres, il a été donné lecture par moi officier public, aux termes de la Loi.

Les dits époux présents ont déclaré prendre en mariage leur l'autre en présence de Nicolas Reimel Domicile audit

Lesdits Epoux parents ont déclaré sur un acte en
 mariage, l'un l'autre. en présence de Ballage
 Dory, gendarme, age de quarante ans, de
 Jean Dillenschneider, s'agant age de trente ans
 tant, de Simon Dillenschneider s'agant age
 de trente ans, et d'un loise Kimmner au vu
 de la forêt, de l'Etat, et des trois premiers de Dabo
 ce dernier est age de trente sept ans, apres
 moi Joseph Förlcher Maire de la Commune de Dabo
 faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil
 j'ai prononcé au nom de la Loi lesdits Epoux
 sont unis en mariage et ont tous signés avec
 moi le dit Dillenschneider qui n'a pas le sage
 d'écrire, a fait la marque ordinaire.

Joseph Förlcher
 Maire de Dabo

Marguerite Kimmner
 femme de Dillenschneider

marque
 de Simon
 Dillenschneider
 Joseph Förlcher
 Maire

Florent Kimmner
 et
 Therese Dornberger

Mairie de Dabo

4 Arrondissement Communal de Dabo.

du dixième jour du mois de Vendémiaire l'an
 neuf de la République française

Cette de mariage de Florent Kimmner
 appelle Florent Kimmner, age de vingt deux
 et neuf mois, né en cette dite Commune,

Departement de la Meurthe, et de Therese
 Dornberger, fille de la Marguerite Dornberger

de Reimsartmünster, age de vingt ans
 les actes preliminaires sont Extraits des
 Registres de publication de mariage



fait a Dabo, le ¹⁹⁹ ~~bon~~ ~~fructidor~~ troisième
 dernier, et affiché aux bornes de la Loi,
 A de la publication de mariage fait a Beitzarts mühl
 fait le dit jour bon fructidor, et affiché. Les quels
 acts, il a été donné lecture par moi officier public
 aux termes de la loi. Les dits Epoux present
 ont déclaré, se prendre en mariage, l'un et
 l'autre. En presence Jean Geffroy, âgé de trente
 cinq ans, et de Baetgar Booy, âgé de trente
 quatre ans, tous deux Gendarmes Nationaux
 de Dabo, d'Antoine Kümmerau, âgé de trente
 sept ans, frère dudit Florent Kümmerau,
 tous de cette Commune, et de Joseph Gütler
 Citoyen dudit Beitzarts mühl, âgé de
 trente neuf ans. Apres quoy moi Joseph
 Fochlitzier, Maire de Dabo, faisant fonction
 d'officier public de l'état civil, j'ai prononcé
 qu'on nom de la Loi lesdits Epoux, font un
 en mariage. Les quels dits témoins ont signé
 avec moi, et les dits Epoux sans marques
 fait de l'avoir vu. Les jours mois et an.

Marque de Florent
 Kümmerau

Marque de Joseph
 Gütler

Joseph Gütler

Booy

Geffroy
Kümmerau

Antoine Kümmerau

J. Fochlitzier
 Maire

5

Arrondissement communal de Dabo
 Du dixième jour du mois de vendémiaire an
 neuf de la République française.
 Acte de Mariage de Jacques Petter, fils de
 Joseph Petter, et de la dite Marie de Dabo
 épouse Citoyenne de la commune de ce dit lieu de
 Dabo, Département de la Meurthe, âgé de vingt
 trois ans, et de Catherine Brisot, fille majeure de
 Jacques Brisot et de Catherine Schönerl, dudit
 Schönerl, âgé de vingt deux ans, Extraits
 préliminaires, sont extraits des Registres de Substans
 de Mariage à Dabo, et affiché dans les termes de la
 Loi, à l'acte de Naissance, dudit Petter en date
 du dix huit décembre mil sept cent septante sept
 et celui de la dite Brisot en date du vingt quatre
 août mil sept cent soixante huit, et en suite
 de tout en forme les quels actes il a été donné
 lecture par moi officier public aux termes
 de la loi les dits Epoux ont déclaré s'unir en
 mariage, l'un l'autre en présence de Dallaz
 Bory, âgé de quarante ans, de Jean Geoffroy
 âgé de trente cinq ans, tous deux Gens d'armes
 de la résidence de Dabo, de Jacques Weusting
 de Dabo, âgé de quarante huit ans, et de
 Jacques Kott, âgé de cinquante sept ans
 de ce dit lieu, et tous Amis dudit Epoux
 après quoi moi Joseph Schölicher maire
 de la commune de Dabo, faisant les fonctions
 d'officier public de l'état civil j'ai prononcé



quau nom de la Loi, ^{quatrième} l'édit époux
sont unis en mariage, et ont tous soussigné,
avec moi, l'écrite l'édite épouse qui a vu sa
marque ordinaire. Pour de savoir lire.

Marco L. Luthers ^{Marquede}
Jacob Roth ^{Catharin Benoit}
J. Schlicher ^{Geoffroy} ^{Henry}

Stephan Bontz
Maranna Oberle

Acte de mariage
Mairie de Dabo

6

Arrondissement-Communal de Dabo
Du vingtième jour du mois de vendémiaire
an Sept de la République française

Acte de mariage de Stephan Bontz
fils majeur de Jean Bontz et de

Marianna l'ui de la Commune de Millbach
prefecture de Strasbourg, âgée de vingt-huit ans et
Marianna Oberle fille légitime de Balser Oberle
de fust, et de Marianna Müller de Spitzenberg
Commune de Dabo âgée de vingt-deux ans six mois le
quel dit-future époux sont né au dit-lieu les act
pactimaires, sont extrait de registre de publication
de mariage à Dabo et au dit-Milbach le dix vendémiaire
dernier et affichés au terme de la loi et l'acte de
naissance du dit-Bontz on d'acte du premier janvier
Mill Sept Cent Septant deux deux sœurs et fille

202

Et celui de la dite oberle on date du dix sept
 mars mill. Sept cent. Septant et huit. veur Hille
 le tout en forme de tout les actes il a été donner lecture
 par moi officier public aux termes de la loi lesdits
 Epoux présents ont déclaré et prendre a mariage
 l'un l'autre en presence de Jean Michel Haberer
 instituteur du dit Dabo age de quarant huit an et
 Antoine Surar age de vingt cinq an Coillier et
 Michel Weber age de trent quatre an charon et
 Francois Joseph Schmitt age de trent trois an journalier
 tout de Dabo qui le dit Schrar et de Harberg
 tous ami apres quoi moi Joseph Frölicher Maire
 de cedit Commune de Dabo faisant le fonction
 d'officier public de l'Etat ville j'ai
 prononcé qu'au et somme de la loi les dit Epoux
 sont ce mis en mariage qui ont tout signé avec
 excepte la dit. Marianna oberle qui n'a pas
 l'usage d'esprit a fait la marque ordinaire
 le dit jour moi et an

Stienne Benly Marque
de Marianna
oberle
 Franz Josef Schmitt Anton Grewer

J. Frölicher M. Josef Weber
 Maire

Antoine Mebemer Etat de Marriage
 Catherine Kümmerer Mairie de Dabo

7 Arrondissement communal de Dabo
 Dabingheim plurioff an nup de la Republique française

Cette de Mariage d'Antoine Mespemer, et de Catherine Kumenau, Ce premier fils de Jean Mespemer, et de Marguerite Meyer conjointement de la Section Haub, de cette commune, age de vingt quatre ans, né au Birkenswald, Et cette dernière fille du defunt Jean Kumenau, de ladite Haub, et de Marguerite Schreiber, age de vingt deux ans. Les actes preliminaires, sont extraits des Registres de publication de mariage, fait adabo le dix present mois, et affiché au terme de la Loi, et l'acte de Naisance dudit Mespemer en date d'un neuf mars, mil sept cent septante sept, et celui de ladite Kumenau, en date du sept juin mil sept cent septante huit, le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public aux termes de la Loi.

Lesdits Epoux presentés ont déclaré se prendre en mariage l'un l'autre en presence de Jean Mespemer, pere dudit futur, age de septante ans, de Haur Schwaller, age de quarante ans, l'oncle de ladite future, de Joseph Feder, age de cinquante sept ans, et d'Antoine Feder, age de vingt quatre ans, tous deux cunpuy Citoyen de la Haub, Et amis des parties.

Ce pair qui moi Joseph Föthlicher Maire de Dabo, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil ai prononcé qu'en nom de la Loi lesdits Epoux sont unis en mariage, et ledit Epoux a sousigné, avec moi, et lesdits Mespemer pere, et Schwaller, Et lesdits Feder sous marque faite de devant eux, lesdits jours, mois et an. Et scellés

Antoine Feder, Marie Anne Frey, Joseph Feder, Antoine Feder, Marie Anne Frey

Antoine Feder,
Marie Anne Frey

Cette de Mariage

Mairie de Dabo.

8

Arrondissement Communal de Dabo.

De vingt deux jour du mois de pluviose, au neuf de la Rep. Françoise, Cette de Mariage d'Antoine Feder, age de vingt quatre ans, fils de Joseph Feder, et de la defunte Barbe Clary de la Haub, Section de cette commune de Dabo, et de Marie Anne Frey, age de vingt deux ans, fille du defunt Mathieu Frey, et d'Antoine Schreiber, conjointement de ladite Haub, Les actes preliminaires, sont extraits des Registres de publication de mariage, fait a

204

Dabo le dix present mois, et affiche au terme de la Loi, et l'acte de naissance dudit fides, en date du vingt un mai, mil sept cent septante neuf, vint sept, et celui de ladite Marie Anne Frey, en date du vingt sept july, mil sept cent septante huit, le tout en forme de tout les quels actes il a été donné lecture par moi officier public au terme de la Loi. Lesquels dits Epoux etant presents ont declare se prendre en mariage l'un l'autre en presence de Joseph fides, pere dudit Epoux, age de cinquante sept ans, de Jean Meissner, age de septante ans, de Xavier Schwallen, age de quarante un an, de ladite Gaub de Louis fide de Hasselbourg, beau pere dudit fides, age de trente trois ans

Après quoi moi Joseph Gröhlcher, Maire de Dabo, faisant les fonctions d'officier public, de l'Etat civil, ai prononcé qu'au nom de la loi les dits Epoux sont unis en mariage, et ont les dits Epoux sous marquis Ensemble ledit fides, le pere Gaub de Savoie Curie, et les dits Meissner et fide Sausfigne, les dits jurs main et au. ^{marque de main}

Joseph fides + Marie Anne Frey
Joseph fides
Joseph fides
Gaub de Savoie
Meissner
Xavier Schwallen
Louis fide de Hasselbourg

Florent Diellenschneider
Barbe Diellenschneider,

Acte de Mariage
Mairie de Dabo,

9

Arrondissement communal de Dabo.
D'vingt deux jours du mois de pluviose, an neuf de la Republique française.
Acte de Mariage de Florent Diellenschneider, age de trente ans, fils de Joseph Diellenschneider le Marchal et de Catherine Anstett, (un joint de cette dite commune) et de Barbe Diellenschneider, age de vingt trois ans habitante de cette meme commune fille du defunt Francois Diellenschneider, et de Catherine Gamm, (un joint de cette dite commune) fait extrait des registres de publications de mariage fait a Dabo, le dix present mois, et affiche au terme de la Loi, et l'acte de naissance dudit Florent Diellenschneider, en date du quatre avril, mil sept

205

Septante vieux Aids, Et celui de la dite Barbe. (fixé)
 Diellen Schmidt endate du deux juillet
 mil Sept cent Septante et Sept, seant en
 Joanne, de lous les quels acts, il a été donné lecture
 par moi officier public, au terme de la loi, lesquels
 dits Epoux Etants presents ont déclaré se prendre
 en Mariage l'un l'autre, En presence de Theodor Schott
 âgé de quarante quatre ans, beau frere du dit futur, d'Antoine
 Bremer le jeune, beau frere de la dite future, âgé de trente
 six ans, de Joseph Füssel, âgé de cinquante un ans,
 et de Jacques Wendling, âgé de quarante neuf ans,
 les derniers amis dits futurs, Après qu' moi
 Joseph Fühliger Maire de Dabo, j'ai fait les fonctions
 d'officier public, de la loi civile, ai prononcé qu' au
 nom de la loi, les dits Epoux sont unis en mariage
 et ont les parties ensemble les dits témoins signés
 avec moi, les dits jours, mois et an. /

Joseph Fühliger Maire de Dabo, j'ai fait les fonctions
 d'officier public, de la loi civile, ai prononcé qu' au
 nom de la loi, les dits Epoux sont unis en mariage
 et ont les parties ensemble les dits témoins signés
 avec moi, les dits jours, mois et an. /

Joseph Fühliger
Maire

Joseph Anstett
 et
 Anne Marie Ehrhart,

Acte de Mariage
 Marie de Dabo,

10

Ordonnement Communal de Dabo.
 du vingtième jour de mai de pluviose, an neuf
 de la République française.
 Acte de Mariage de Joseph Anstett, âgé de
 quarante un ans, veuve de l'édouard Marguerite Schott
 conjoints d'entre eux deux de Dabo et d'Anne Marie
 Ehrhart, âgé de vingt quatre ans, fille légitime
 de Jean Ehrhard et de Madelaine Fühliger de la
 Commune de Waingenbourg, Département de la Moselle
 les actes publics en date sont entrés des registres de l'Etat
 le mariage, fait à Dabo, le dix septième jour et officier au terme,

De la Loi, et l'ait de Naissance du dit Joseph
 endate du dix Decembre, mil Sept cent Cinquante
 neuf, et celui de la dite Marie Anne Ergart en
 date du douze Decembre mil Sept cent, l'airant equator
 l'etat en forme, de tous lesquels actes il a été donne
 lecture par moi officier public au terme de la loi
 lesquels dits Epoux, etant presentes ont declares
 se prendre en Mariage, l'un l'autre, en presence
 de Blaise Diellenfchneider, age de vingt un an
 le charon, de Frederic Schott, age de trente un
 ans, voiturier. de Joseph Folgringer, age de
 trente deux ans, et de Jacques Wendling, age de
 quarante neuf ans, tous citoyens de cette Commune
 et amis des dits Epoux; C'est en quoi moi
 Joseph Frohlicher Maire de Dabo, faisant les
 fonctions d'officier public de l'Etat civil, ai prononce
 qu'au nom de la Loi les dits Epoux sont unis en
 Mariage, et ont les parties, et ledit Folgringer
 sous marque avec moi, faite de savoir de eux
 et les dits Zimmermann, Schott, et Wendling
 sous signes, ledits ans, mois et an.

Joseph Folgringer
 et Marie Anne Ergart

Blaise Diellenfchneider
 Jacques Wendling
 Joseph Frohlicher
 Maire

Michel Walther
 et Christian Buchholzer
 Maire de Dabo.

II Reconnaissance de mariage de Dabo.
 Du trois Janvier, au neuf de la Republique
 francais. C'est de mariage de Michel Walther
 age de vingt trois ans, fils de feu Michel Walther
 et de Marie Weber, de Schaffershoff, Section de cette
 Commune de Dabo, et de Christian Buchholzer,

(Signature)

De hœmartin, fille légitime d'adefant
Daniel Buchgötzer, et de Catherine Karstkind,
agé de trente ans, les actes préliminaires, fait d'extraits
des registres de publications de mariage fait à Dabo.

Le vingt septième mai, A hœmartin le dix au sy
pusent mois, A Offici' aux termes de la loi, et l'ent
de mais que dudit Michel Watter, en date du vingt quatre
février, mil sept cente septante huit, et celui de
dito Christine Buchgötzer, en date du seize août,
mil sept cente soixante onze, le tout en forme;

De tous lesquels acts, il a été donné lecture, par moi Offici'
publi au terme de la loi. Lesquels dits Epoux l'autre
présente ont déclaré se prendre en mariage l'un l'autre
En présence de Jacques Schéner leur beau frere, agé
de quarante huit ans, de Jean Watter, le frere, Sapeur
de la quatrième Compagnie agé de trente ans, de Bernard
Lambert, agé de dix neuf ans, tous dudit Schafferhoff,
et de Jean Jacques Wendling, de Dabo, agé de quarante
neuf ans. après quoi moi Joseph Fröhlicher Maire
de Dabo, faisant les fonctions d'Officier public de l'état
civil, ai prononcé qu'au nom de la loi ledits Epoux

sont unis en mariage. qui ont sousignés avec moi
excepté l'adite Christine Buchgötzer a fait sa marque

ordinaire faite de son nom le dix jour d'aujourd'hui
mil sept cente ^(Marquer de) septante huit
Christine Buchgötzer
Lambert Wendling
Jean Watter Wendling

J. Fröhlicher
Maire

Bernard Lambert,
et
M^{me} Barbe Weber.

208

Acte de Mariage

Mairie de Dabo.

Arrondissement Communal de Dabo.

12

Du trente Floreal, an neuf de la République Française
Acte de Mariage de Bernard Lambert et de
Catherine Sans son Epouse, Citoyens natifs de
Schaffershoff, Commune de Dabo, et Marie Barbe
Weber, fille d'Antoine Weber, A d'Odile Bernauer
son Epouse meunier de la rue Stalt mühl aussy de cette
même Commune, agés de vingt ans et six mois
les actes preliminaires fait Extraits de Mariage fait à
Dabo, le vingt sept mois, et affichés aux termes de la
Loi, l'acte de Publication dudit Bernard Lambert en
Date de vingt deux aoust, mil sept cent quatre
vingt un, vieux Stils, et celui de ladite Marie Barbe
Weber, en date du trois Decembre, mil sept cent
quatre vingt, aussy vieux Stils, le tout en forme;
sous lesquels actes, il a été donné lecture par moi
officier public aux termes de la loi, lesquels dits Epoux
étant present ont déclaré se prendre en mariage
mutuellement, l'un l'autre. En presence d'Antoine
Weber pere de ladite Epouse, agé de soixante trois
ans de Thibaut Weber le frere, agé de trente sept
ans, de Laurent Lambert le pere dudit Epoux
agé de quarante huit ans, et de Martin Rambeau
frere de ladite Epouse, agé de cinquante ans, tous de
Schaffershoff. après quoi moi Joseph Fröhlicher Maire
de Dabo, faisant les fonctions d'officier public de l'Etat
civil, ai prononcé qu'en vertu de la Loi les dits
Epoux sont unis en mariage, qui ont sousigné

Ensemble lesdits témoins avec moi,
lesdits jours, mois et an.

(Signature)

De l'age de vingt ans, fils de Laurent Lambert et de
Catherine Sans. Pruvoy approuvé.

Immatriculé à l'Université de Bonn

Juroué à l'école Martinière

de la faculté de droit à Bonn

(Signature)

Antoine Schirrer
et
Marie Lise Lerch

Acte de Mariage

Mairie de Dabo

Arrondissement communal de Dabo.

13
Du vingt prairial, an neuf de la République française.
Acte de Mariage d'Antoine Schirrer, et de Marie
Lise Lerch, son épouse, fils de Nicolas Schirrer
et d'Odile Schwaller, citoyens et conjoints de la
commune de Hammert, âgé de vingt trois ans, et
de Marie Lise Lerch, âgée de vingt trois ans,
fille du citoyen Mars Lerch, et d'Elisabeth Sans,
citoyens et conjoints de cette commune de Dabo
demeurant au hameau de Hoff. Les actes préliminaires
sont extraits des registres de publications de
Mariage fait à Dabo, le dix septième mois, et à
Hammert, le dix huitième, présent mois, et affiché
aux termes de la Loi, et l'acte de naissance du
dit Antoine Schirrer en date du dixième jour
du mois de mars l'an mil sept cent, fait au dix
huit, et celui de la dite Marie Lise Lerch, en
date du vingt cinq jour du mois de mars, l'an mil

fust cent septante huit, le tout en forme, De
 lesquelles actes il a été donné lecture par moi
 officier public au terme de la Loi, lesquelles
 époux étant présents ont déclaré se prendre
 en mariage, d'un L'heure, en présence de
 Nicolas Leub, Citoyen de Dabo, âgé de quarante
 un ans. de Michel Watter, âgé de vingt un ans,
 de Jean Truffenach, âgé de quarante six ans, et
 de Joseph Jügel, âgé de cinquante deux ans, tous
 Citoyens de cette commune de Dabo. qui ont signé
 avec moi. après quoi moi Joseph Fröhlicher, Maire
 de Dabo, faisant fonctions d'officier public
 de l'état civil, ai prononcé, qu'au nom de la
 Loi, lesdits époux sont unis en mariage qui
 ont signé avec nous lesdits sous moi et on
 a été dire pour marquer, de la de savoir de
 et ont fait leur marque ordinaire.

Joseph Fröhlicher Maire
 Nicolas Leub
 Michel Watter
 Jean Truffenach
 Joseph Jügel
 Marie-Louise Scherer
 Marie-Louise Scherer
 Leub

Florent Heber
 et
 Catherine Schwaller.

Acte de Mariage

Mairie de Dabo

14

Arrondissement Communal de Dabo.

Du vingt Prairial an six de la République
 Française. Acte de Mariage de Florent Heber
 et de Catherine Schwaller, ce premier jour de V



211

1^{re} feuille Supplémentaire de
Lang. Repl. f.
J. Frohlicher maire

Des defuncts Francois Joseph Schwaller, et de Sally onine
hann. en leur vivant citoyens de Wangenburg agé
de vingt deux ^{ans} Lesdits Preliminaires sont le trait des
Registres de publication de Mariage de Dabo, et de
Wangenburg, le vingt second d'icelles. Et affiché au
terme de la Loy, L'acte de naissance dudit Florent Weber
endate du vingt trois aoust. L'année sept cent soixante
sept, et celui de ladite Schwaller, le troisieme avril
mil sept cent, Soixante dix neuf. De tous laquelle
actes, il a été donné lecture par moi officier public au
terme de la Loy, lesquelles dits Group, Etants, presentent
declares se prendre en mariage, L'un l'autre en presence
de Joseph Häbler, agé de quarante deux ans. De Jacques
Wedding agé de quarante neuf ans, d'Adam Gafner agé de
trente deux ans, et de Jean Dillen Schmidt, agé d'aujour
d'hui de trente deux ans, tous citoyens de cette dite commune et
amis des comparants, qui ont signé avec nous. Après
quoi moi Joseph Frohlicher, maire de Dabo, faisant les
fonctions d'officier public, de l'état civil ai prononcé qu'ils
quau nom de la Loy Lesdits Group sont unis en mariage
qui ont souigné, avec moi, le dit jour mois et an.
D'icy de ladite Schwaller qui a fait remarque ordinaire
l'autre de voir de voir.

Gasper Häbler
de Wedding
Dillen Schmidt

J. Frohlicher maire
maria + de
Catharine Schmidt

Antoine Gröbly
et
Catherine Lehres.

Mairie de Dabo.

Acte de Mariage.

15

Arrondissement communal de Jarmboarg.

De vingt meubres, on neuf de la Republique
francaise.
Acte de Mariage. D'Antoine Gröbly, et de Catherine
Lehres, les premiers veuf de la defunte Therese fuchs
Citoyen de Dabo, age de trente neuf ans. La seconde
fille Indefunte Louis Lehres, et legnee, h'lem, en leur
vivant Citoyen de Dabo, age de trente un ans. Les acts
preliminaires, sont extraits des registres de Publication
de Mariage, Dudit Dabo, pour la date du dix present
mois, et affichee aux termes de la Loy, l'acte de mariage
Dudit Gröbly, en date du premier may, mil sept cent
soixante deux, et celui de la dite Lehres, en date du
trois avril mil sept cent septante, ditoy lesquels
acts il a été donne lecture par moi officier public,
aux termes de la Loy, les dits Epoux, etant presents, ont
declare se prendent en mariage l'un l'autre, en presence
de Joseph Huelst, age de quarante deux ans, de Joseph
Himmerman, age de quarante un ans, d'Henry
Schmitt age de trente huit ans, et de Felix Reimer
age de quarante un ans, tous Citoyens de cette ville de Dabo
qui ont signé. Apres quoi moi Joseph Fröhlichy
Maire de la commune de Dabo, faisant l'office d'
officier public, de l'Etat civil, ai prononc que au
nom de la Loy, les dits Epoux sont unis en mariage.
Les dits jour mois et an, le Citoyen Gröbly et

213
Catherine ont déclaré mesme surine ont fait leur
marque ordinaire.

Marie + Antoine
grobey
De Calama
L'heure
J. Schmitt
J. Schmitt
J. Schmitt

Ignace Schmitt
Catherine Sarotze.

Mairie de Dabo.

Acte de Mariage.

16 Arrondissement communal de Sarbourg
Dasingt mesmes, au neuf de la Republique française.
Acte de Mariage d'ignace schmitt, veuf de la défunte
Claire schott, citoyen de Dabo, agé de quarante
ans, et de Catherine Sarotze, fille de défunt
Bartholomé Sarotze, et de Catherine hej, en leur
vivant citoyen de Dabo, agé de trente deux ans.
Les actes préliminaires, sont extraits du registre de
publication de Mariage, de Dabo, pour l'acte
Judic present mois, aux termes de la Loi. L'acte de
naissance dudit Ignace Schmitt, en date du douze
Janvier mil sept cent soixante un, et celui
de la dite Sarotze en date du vingt cinq juillet mil
sept cent soixante neuf, de leur lequel il a été
donné lecture par moi officier public aux termes
de la Loi, les dits époux étant présents ont déclaré
supérieur en Mariage l'un l'autre, et ont signé
en présence de Wendelin Weber, agé de quarante
six ans, de Simon Schott, agé de vingt cinq ans,
de Modest Schott agé de quarante cinq ans, de Jean

Hassenach, age de quarante quatre. tous citoyens
de cette dite commune. qui ont signés. apres quoi
moi Joseph Schöbler Maire de la commune de Dabo,
ai prononcé quau nom de la loi. les dits Epoux font
unis en mariage. les dits jour mois et an. la dite
parotte a declaré ne savoir lire, a soit faire une
ordinaire écrit pour moi et an.

Blaise fritsch
Catherine
parotte
Simon
Schöbler Maire

Blaise fritsch, 17
Therese Litter.
Maire de Dabo. Acte de mariage,
arrondissement communal de Sarrebourg,
Duisant faulidor au lieu de Republique.
Acte de mariage de Blaise fritsch, fils de defunt Jean fritsch, et de
Catherine Ehrhart, habitant a Schöberhoff, commune de la ville de Dabo, age
de trente cinq ans, et de Therese Litter, fille de defunt Anton Litter
et de Christine Kindisch de Gommert, age de trente quatre ans
les actes preliminaires font extrait des registres de publication de
mariage dudit Dabo, et dudit Gommert, sous la date du vingt
neuf mesidor dernier, et affiché au terme de la loi. L'acte de mariage
de Blaise fritsch en date du treize may, mil sept cent soixante
six, et celui de la dite Therese Litter en date du onze may, mil sept
cent soixante sept, de tous les quels actes, il a été donné lecture par
moi officier public au terme de la loi, les dits Epoux Etant presen
ont declaré se prendre mutuellement en mariage l'un l'autre,
en presence de Jean Diellen Schneider, de Joseph Faibel, ce premier
age de trente trois ans, et l'autre de
de Jacques Wendling
age de quarante quatre ans. apres quoi moi sus dit maire de Dabo, faisant
les fonctions d'officier public, de l'état civil, ai prononcé quau nom de la loi
les dits Epoux sont unis en mariage, qui ont sous leurs mains, et sous les
témoins, ont tous signés.
Blaise fritsch
Catherine
parotte
Simon
Schöbler Maire



215

Joseph Nibel
et
Catherine Hartz

Mairie de Dabo.

Acte de mariage.

18

arrondissement communal de Sarrbourg.
du trente fructidor an neuf de la République
française.
Acte de mariage de Joseph Nibel, veuf de la
defunte, Catherine Hartz, citoyen maréchal
forant de Schaffenhoff, Section de Dabo, âgé de
quarante ~~sept~~ ans, et de Catherine Hartz,
fille de Georges Hartz, et de la defunte Catherine
Geyer, âgée de vingt sept ans, au lieu dudit
lieu, les actes préliminaires sont exécutés
des registres de publication de mariages du
Dabo, Pour la date du vingt fructidor présent
mois, et affiché aux termes de la Loi, l'acte
de Noces dudit Nibel, en date du
dix septier mil sept cent cinquante cinq, et
celuy de la dite Catherine Hartz, en date du onze
septier mil sept cent cinquante quatre, de tous
lesquels actes il a été donné lecture par
moi officier public, aux termes de la Loi
ledit époux étant présents ont dû et
se sont pris mutuellement l'un l'autre pour
époux, et en mariage en présence de
Joseph Jügel, âgé de cinquante un ans,
de Jacques Windling âgé de quarante neuf
ans, tous deux citoyens de Dabo, amis des
comparants, de Georges Hartz père de la dite

216

Epouse de de trente quatre ans et
 D'Antoine Zimmerman son voisin âgé de
 quarante cinq ans. après quoi moi Joseph
 Fröhlicher Paroisse mair, faisant fonction
 d'officier public de l'état civil, ai prononcé
 Nom de la Loy, ledits Epoux sont unis en
 mariage qui ont ensemble l'intermunié
 avec nous ledits jour mois et an.
 Joseph Ribel Conjoint privé
 Marie de Dabo Conjoint privé

J. Fröhlicher
 mair

Battazar
 Ribel et
 Chérie Lapp.

Marie de Dabo.

Canton de Dabo.

19

Acte de Mariage.

Du Trente Juedos an nief de la Republique
 Francaise.
 Acte de Mariage de Battazar Ribel, fils
 de Henry Ribel, et de Barbe
 Lazarus, de Hautmartin, âgé de vingt
 six ans, et de la citoyenne Chérie Lapp
 fille de Bartien Lapp, et de Marie Anne
 Obier de la commune de Hägenheim, âgé
 de vingt huit ans, d'autre part, Les Actes
 préliminaires sont extraits des registres
 de publication de mariage des communes de
 Dabo, et de Hautmartin, pour la

Duvingt dudit mois, j'ai été, et affiché aux
 termes de la Loy. L'acte de Naisance dudit
 Hubel, en date du dix neuf Septembre, l'an mil
 Sept cent Soixante et quatre, et celui de la
 dite Thirise Lapp, en date du quinze May, mil
 Sept cent Septante et un, de lors lesquelles
 actes, il a été donné lecture, y a été donné lecture
 par moi officier public aux termes de la Loy.
 Lesdits Epoux etants présents ont déclaré
 se prendre mutuellement pour Epoux en
 presence de Violan Lamber, parent de la
 dite Lapp, Citoyen de Schöffstoss, âgé de
 quarante six ans, de Jacques Wendling, âgé
 de quarante neuf ans, d'Ignace Kasper, âgé de
 trente quatre ans, et de Jean Ruffinach, âgé
 de trente deux ans, tous trois Citoyens de
 Dabo, leurs amis, après, quoi moi, dudit
 maire de la Commune de Dabo, faisant les fonctions
 d'officier public de l'état civil, ai prononcé
 qu'au nom de la Loy, lesdits Epoux sont
 unis en mariage. qui ont ensemble ledit
 témoin, soussigné avec moi, lesdits jours
 moixt an.

Michel Grasp
 Odile Waller

Michel Grasp
 Odile Waller

Ce jour d'aujourd'hui cinquante jours complets
 an un de la République française,
 Mairie de Dabo.

20. Circonscription Communale de Dabo,
 Acte de mariage
 De Michel Grasp, habitant de la commune de Dabo

218

et Marie Taillier, veuf de la defunte Marie amede
age de quarante cinq ans, et de la Citoyenne Odile
Waltzer, fille majeure de cette Commune, et des
Michel Waltzer, et Dame Marie Mohr, age de vingt
huit ans, D'autre part. les actes preliminaires font
Extrait des Registres de publication de mariage
des Communes de Dabo, et de la dite Chat, en date
du vingt quatre de Janvier, et affiche et publiee
termes de la Loi, lecture de naissance de Michel
Gross en date du vingt Septembre mil Sept
cent cinquante six, et celui de la dite Odile
Waltzer en date du vingt trois Janvier, mil Sept
cent septante trois, et dans lesquels acts il a été
donné lecture par moi officier public, les dits Epoux
étant présents, ont déclaré se prendre mutuellement
pour Epoux, En presence de Jacques Schœps
de Schœpschoff, age de quarante huit ans, de
Battazar Thibaut de Hommartin, age de vingt
ans, les deux beaux freres de la dite future, de Michel
Wolffer, de la dite Commune de Chat, beau pere dudit
future, age de trente huit ans, et de Jacques Weninger
de Dabo age de quarante neuf ans. Apres moi
surdit main, ai prononcé qu'en nom de la Loi les
dits Epoux sont unis en mariage, qui ont signé
les dits Actes sous signé avec moi.

Micael Gross. ou ce et leur veuf
Weninger Jacob Gross
Lecteur de la Loi de Dabo. Micael Wolf
Lecteur de la Loi de Dabo.



Représent l'ayste contenant dix huites p'vant à constater
les actes de mariage et de divorce de la commune de
Dabo pendant l'an dix huit cent et parapté par
lesous préfet del'arrondissement de sarrebourg le
treize j'nelidor au may del'année. pr'vaire /

Friederich Jungman,
Catherine Geschwind

Mairie de Dabo

Chroniquement communal de Sarrebourg.
Acte de Mariage

1

De trentième vendémiaire, au dix, de la République française
Acte de mariage de Friederich Jungman, âgé de vingt
sept ans, fils des defunts Joseph Jungman, et de Margueritte
Braun wurst, en leur vivant Citoyen ind'icte de la commune
et de Catherine Geschwind, âgée de vingt un ans, fille
des defunts Michel Geschwind, et d'Elisabeth Weber,
aussy en leur vivant Citoyen ind'icte d'iceluy. les actes
preliminaires font extrait des registres de publication de
mariage dudit Dabo, pour l'acte du present acte, et affiché
au terme de la loi, l'acte de naissance dudit Jungman
en date du vingt trois may, mil sept cent septante cinq, et
celuy de la dite Catherine Geschwind, en date du treize aoust
mil sept cent septante neuf, de tous lesquels actes il a
été de vant lecture par moi officier public, au premier de
la loi, lesdits Epoux etants presents ont déclaré se
prendre leur l'autre en mariage, et pour Epoux, en presence
de Jean Jacques Wendling, âgé de cinquante ans, de Michel
Jasp de Schafferhoff, âgé de trente neuf ans, et autours Pierre
Klahoube âgé de quarante un ans, et de Jacques Pierre
de Schafferhoff âgé de quarante neuf ans, tous par deux, par
moi Joseph Pröblicher, Maire de la commune de Dabo

font les fonctions d'officiers public de l'état civil
j'ai prononcé qu'en nom de la loi, les dits époux
font unis en mariage qui ont leur signé, avec moi
notaire lesdits époux qui ont déclaré n'être ni par
l'usage d'oreine ont fait leur marque ordinaire les
dits jours mois et an. / X marque De Frédéric
Wendling / J. Hagnon

Blaise Bantz
Thérèse Sarote

Mairie de Dabo.

Conte Jacob
J. Schölkopf
Maire

Arrondissement Municipal de Sarrbois
Acte de Mariage

2

De l'acte Brunaire au dixième de la République fran
Acte de mariage de Blaise Bantz, âgé de trente six
filles de feu Blaise Bantz, et de Catherine Reimann,
en leur vivant (citoyens de cette dite commune) et de Thérèse
Sarote, âgée de, âgée de trente cinq ans, fille de feu
Guillaume Sarote et de Catherine Hoy, aussy en leur
vivant (citoyens de ce dit lieu, les actes préliminaires
font de l'acte des Registres de publication de mariage de
Dabo, fait l'acte du quinze jour d'Avril de Brunaire
et affiché aux termes de la Loi. l'acte de naissance du
Blaise Bantz, l'acte du dix sept mars, mil sept cent
soixante cinq, et celui de la dite Thérèse Sarote en
date du dix sept janvier, mil sept cent soixante
six, de tous lesquels actes, il a été donné lecture par
moi officier public, aux termes de la Loi, les dits époux
étant présents, ont déclaré se prendre l'un et l'autre
en mariage, et pour époux l'espouse de Michel
Bantz, frère dudit époux, âgé de trente huit ans, de
Joseph Häckler, cousin, âgé de quarante deux ans
de Jean Jaquet Wendling, âgé de cinquante ans, et de
Gregoire Pelt, curé d'Alsace, de Strasbourg, âgé de
quarante deux ans. tous des amis dedit époux, qui
ont sousigné avec moi, et ledit époux, et l'espouse



221
 a fait la mariage ordinaire, faute de savoir l'allemand
 écrire. Lesdits quatorze mois Joseph Fröhlich
 maire de la commune de Debo, faisant les fonctions
 d'officier public de l'état civil, j'ai prononcé qu'au nom de la
 Loi; que lesdits époux sont unis en mariage, qu'ils ont
 souscrits et souscrits, comme dit est. Lesdits jour,
 mois et an. ^{Mairie} ~~Debo~~ ~~Debo~~ ~~Debo~~
 Et de la commune de Debo. ~~Debo~~
 J. Fröhlich
 Maire

Antoine Norbert
 Diellenschneider,
 et
 Catherine Appolonia
 Letfcher

Guegère
 et
 Maire de Debo.

3

Arrondissement communal de Sarebaury
 de trente paroisses au dix de la République Française.

Acte de mariage de Antoine Norbert Diellenschneider,
 âgé de vingt trois ans, fils de défunt François Diellenschneider
 et de Catherine Hamon, Conjoint et coïturié de cette commune
 et de Catherine Appolonia Letfcher, âgée de dix sept
 ans, fille du Citoyen Florant Letfcher, et de Catherine
 Reimel, Conjoint et marchand au puy de cette commune,
 les actes préliminaires sont extraits des Registres de
 publication de mariage de cette dite commune, sous
 la date du vingt présent mois de pluviôse, et affiché
 au terme de la Loi, l'acte de naissance dudit Antoine
 Norbert Diellenschneider, en date du six juin, mil
 sept cent, soixante et dix neuf, et celui de l'acte de
 naissance de la dite Catherine Appolonia Letfcher, en date
 du dix février, mil sept cent, quatre vingt six, vingt six
 de tous lesquels acts, il a été donné lecture, par moi officier
 public, aux termes de la Loi. Lesdits époux étant présents
 ont déclaré se prendre, l'un l'autre en mariage et plus
 époux, en présence de Florant Letfcher, âgé de cinquante ans
 père de la dite Catherine Letfcher.

224

D'ignace Lefcher, frere de ladite Epouse, age de vingt ans
De Joseph Sepel, leur voisin et ami, age de cinquante
trois ans, et de Jacques Wendling, aussy leur ami, age de cinquante
ans, tous de cette commune, Apres quoy moi Joseph
Frohlichet Maire de cette commune de Dabo faisant les
fonctions d'officier public de l'Etat civil, ai prononce que
nom de la Loi, les dits Epoux sont unis en mariage
Et ont tous sousignés avec moi, le present acte, les
dits jour, mois et an. Antonin Dietschmaier
Eugene Lefcher. Frohlichet
Maire

George Kurth,
et
Catherine Freyermuth

Antonin Dietschmaier
Eugene Lefcher
Frohlichet
Maire

Maire de Dabo

Arrondissement communal de Sarrebourg,

Du treize pluviôse, an Dix de la Republique françoise

4

Cette de Mariage de George Kurth, age de trente quatre ans,
fils des defunts George Kurth et de Catherine Goy, en leur
vivante conjoints demeurants a Scherzhoff, Section de cette
commune, et de Catherine Freyermuth agee de trente ans, fille
de Citoyen Antoine Freyermuth et de Madelaine Schott, forestier
National demurant a Hutzberg partie de cette même commune
les actes preliminaires sont extrait des Registres de publication
de Mariage de cette dite commune, sous la date du vingt en
present mois de pluviôse et affiche au termes de la Loi l'acte de
naissance dudit George Kurth en date du dix Novembre mil
Sept Centa Soixante Six, et celui de l'acte de naissance de
Catherine Freyermuth en date du huit Novembre, mil
Cent Soixante deux vingt six de tous lesquels actes, il a été
donné lecture par moi officier public au terme de la Loi
les dits Epoux et tant presents, ont déclaré s'opposer leur
union en mariage et pour Epoux, En presence de Maxime
Antonin, age de quarante quatre ans, de Jacques Saur age de vingt
deux ans, tous deux Citoyens a Scherzhoff, Araisin de
Kurth de Jean Jacques Wendling, age de cinquante ans, et de
Joseph Müller age de quarante cinq ans, Citoyens de Dabo



Après qu'on moi Joseph Föhliger Maire troisième
de cette commune de Dabo, faisant les
fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé
qu'en vertu de la Loi, les dits époux sont unis en mariage
et ont tous sousignés avec moi, les dits jours mois et an,

Dont l'un ~~Joseph Föhliger~~ Martin Antonij
Wiss ~~nicolas~~ Wendling
pour & pour
Maire de Dabo J. Föhliger
Maire

Jacques Saur,
et
M^{lle} Lise Kurtz

Arrondissement communal de Sarrebourg
Du dix huitième jour de la République française,

5 Acte de mariage de Jacques Saur, âgé de vingt deux ans, fils
de Jean Saur, et de Marie Anne Zimmerman, citoyens de
Schaffershoff, section de cette commune de Dabo, et de
Marie Lise Kurtz, âgée de vingt trois ans, fille de Jean
Jean Kurtz et d'Etienne Walf, habitant audit lieu de
Schaffershoff, les actes préliminaires font été extraits
des registres de publication de mariage de cette commune pour
la date du vingt plurième de mois, et affiché au terme de la
Loi, la date de naissance du dit Jacques Saur, en date du dix
septième mil sept cent soixante et dix huit, et de la date
de naissance de la dite Marie Lise Kurtz, en date du dix
septième de mois de mil sept cent soixante deux mil six cent
de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public
en termes de la Loi, les dits époux étant présents et déclarés par eux
leur l'un en mariage et sans époux, En présence de Jean Kurtz
père de la dite épouse, âgé de soixante quatre ans, de Martin
Antonin âgé de quarante quatre ans, de Jean Kurtz âgé de trente quatre
ans, tous citoyens dudit lieu de Schaffershoff, et de Jean
et de Jean Jacques Wendling, âgé de cinquante ans, citoyen de Dabo,
Après qu'on moi Joseph Föhliger Maire de cette commune de Dabo, faisant
les fonctions d'officier public de l'état civil, ai prononcé qu'en vertu de la Loi
les dits époux sont unis en mariage, et ont tous sousignés



223

Après quoi moi Joseph Frögliger Maire troisième
de cette Commune de Dabo, faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé

qu'en vertu de la Loi, les dits Epoux sont unis en mariage
et ont tous sousigné, avec moi, les dits jours mois et an

Dont l'un ~~Joseph Frögliger~~ Martin Antonij
Wiss ~~nicolas~~ Wendling

pour & pour
Maire de Dabo J. Frögliger
Maire

Jacques Saur,
et
M^{lle} Lise Kutz

Arrondissement communal de Sarrebouurg
Du dix septième an dix de la République française,

5 Acte de mariage de Jacques Saur, âgé de vingt deux ans, fils
de Jean Saur, et de Marie Anne Zimmerman, Citoyen de
Schaffershoff, Section de cette Commune de Dabo, et de
Marie Lise Kutz, âgée de vingt trois ans, fille de Jean
Jean Kutz et d'Élisabeth Waf, habitant audit lieu de
Schaffershoff, les actes préliminaires font été extraits
des Registres de publication de mariage de cette Commune sous
la date du vingt plurième dernier, et affiché antérieurement
de la Loi, l'acte de Naissance dudit Jacques Saur, en date dudit
Septembre mil sept cent soixante et dix huit, et l'acte de
l'acte de Naissance de ladite Marie Lise Kutz, en date dudit
Septembre mil sept cent soixante deux, ainsi qu'il
de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public
en vertu de la Loi, les dits Epoux étant présents et déclarés par eux
leurs l'un en mariage et pour épouse, En présence de Jean Kutz
pour le dit Epoux, âgé de soixante quatre ans, de Martin
Antonij âgé de quarante quatre ans, de Jean Kutz âgé de trente quatre
ans, tous Citoyen dudit lieu de Schaffershoff, et enfin dudit Schur,
et de Jean Jacques Wendling, âgé de cinquante ans Citoyen de Dabo,
Après quoi moi Joseph Frögliger Maire de cette Commune de Dabo, faisant
les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'en vertu de la Loi
les dits Epoux sont unis en mariage, et ont tous sousigné

avec moi, Exempte ladite Epouse qui
adulare ne avoit Signés a fait sa
marquis ordinaire, lesdits jours susdits.

Jacob foun Martin Tintory
Gedunns Sirtz

Marque + de Marie Wendling Jörg firtz
Elisabeth Karl J. Schölkens
maire

Jean Adam Gatter,
et
Catherine Weber.

Mairie de Dabo.

Arrondissement communal de Dabo, France
Judis Ventose, undis de la Republique Françoise

6

Cette de Mariage de Jean Adam Gatter, age de trente un
ans, fils de Friedric Gatter, et de la defunte Marie Besshon
Conjoint de cette Commune de Dabo, et de Catherine Weber
fille de Wendelin Weber, et de Christine Entzler, Conjoint
victuier de cette même Commune, age de vingt deux ans
les acts preliminaires fait Extraits des Registres de
publication de mariage, de cette Commune, sous ladate
du trois pluvios Termes, et affiche au terme de la Loi
Lait de Naissance dudit Jean Adam Gatter, en date du
dix Septembre mil Sept cent quatre vingt neuf, et celui de
de la date de Naissance de la dite Catherine Weber, en date du
quatre Janvier mil Sept cent quatre vingt huit, et
de tous les quels acts il a été donne lecture par moi Officier
public au terme de la Loi, lesdits Epoux Etant present
ont déclaré se prendre l'un l'autre en mariage et pour Epoux
Gyprogene de Wendelin Weber, pere de ladite Epouse, age de
quarante ans, de Jean Jacques Wendling, age de cinquante



225
 ans, de Caspar Jungman age de vingt neuf (quatre-vingt)
 ans, et d'Agathe Lefstzer, age de vingt ans,
 tous de cette Commune de Dabo, et amis des Dits futurs.

Après quoi moi Joseph Schönbilger Maire de cette
 Commune de Dabo, faisant les fonctions d'Officier public
 de l'Etat Civil, ai prononcé qu'en vertu de la Loi les Dits deux
 sont unis en mariage, et ont les Dits témoins ensemble le Ditt
 Eysour sousigné, avec moi, et la dite Eysour sous marqué,
 faite de Savoir écrire, les Dits jour, mois et an. /.

J. Adam Gasser (Catherine Weber) ^{Marque de} ^{Signature} Wendling

Caspar Jungman, ^{Joseph Jungman} Wendelin Weber
 et ^{Christine Lorentz} Maire de Dabo, ^{Joseph Schönbilger} ^{Maire}

7

Arrondissement communal de Sarrebourg
 du Dix Ventose an Dix de la Republique française

Cette de mariage de Caspar Jungman, age de vingt
 neuf ans, fils de Joseph et Blaise Jungman, et de la defunte
 Agathe Lefstzer, conjointe de cette Commune et de Christine
 Lorentz, age de vingt huit ans, fille du defunt Antoine
 Lorentz et de Marie Osterman, aujrs conjointe de cette
 Commune; les acts de preliminaires, sont extraits des Registres
 de publication de mariage de cette Commune sous la date
 du quatre pluviose dernier, et affiché en vertu de la Loi.
 L'acte de naissance de Caspar Jungman en date du dix
 may, mil Sept cent Soixante et trois, et celui de
 l'acte de naissance de Christine Lorentz en date du huit
 février, mil Sept cent Soixante et quatorze, vingt six,
 de tous lesquels acts il a été donné lecture par moi Officier
 public au terme de la Loi, les Dits Eysour etant présents
 ont déclaré se prendre l'un l'autre en mariage et pour
 Eysour, En presence de Wendelin Weber, Citoyen
 Voiturier age de quarante ans, de Jean Adam
 Gasser, age de trente deux ans, de Jean Jacques
 Wendling, age de cinquante ans, d'Agathe Lefstzer, age de

226

Vingt ans, sans épouse de cette Commune de Dabo et au
des dits futurs. Cyprés quoi moi Joseph Pröblich, Maire
de la Commune de Dabo, faisant les fonctions d'Officier
Public de l'Etat Civil, ai prononcé qu'une union de la loi
les dits Epoux sont unis en mariage, et ont les dits témoins
ensemble ledit Epoux sus signés, avec moi et la dite Epouse
sous ma que faite de savoir dire, les dits jour, mois et an.

Caspar Jungmann

Justine Levanitz

Etienne Mathis

J. Damgasser Justine Levanitz
J. Fichtler Maire

Mairie de Dabo

M. Catherine
Reitzel

Arrondissement Communal de Sarreboury
Judis Neufes and is de la République Française

8

Cette de mariage d'Etienne Reitzel, garçon
majeur, âgé de trente un ans, fils des défunt
Jean Mathis et de Margueritte Schueller son
et mère en leur vivant cultivateur à Kerbsitz
au bois, Département de la Meurthe, résident
présentement à la Commune de Walscheid, et
de Catherine Reitzel, âgée de dix neuf ans, épouse
de Dabo, fille du citoyen français Reitzel, et de la
défunte Marie Anne Jäger veuve de cette Commune
les actes préliminaires de mariage sont extraits
des Registres de publications de mariage de cette Commune
et celle de Walscheid, en date du vingt plus ou moins, et
affiché au terme de la Loi, l'acte de naissance d'Etienne
Mathis, en date du quatorze octobre, mil sept cent
soixante cinq, et celui de naissance de la dite
Marie Catherine Reitzel, en date du vingt huit août
mil sept cent quatre vingt trois, veuve d'is de tous les
quels actes il a été donné lecture par moi officier public
aux termes de la Loi, les dits Epoux étant présents, ont



227

cinquiesme

Déclare se prendre lui l'autre en
 mariage et pour Epoux: Luyresme
 Des Citoyens Francois Reitzel, agé de cinquante
 neuf ans, pere de ladite Epouse, voit uoir de cette
 dite Commune, de Dominique Matzger, agé de
 cinquante Cinq ans, Maire de Walscheid, et Claude
 Juedel Epoux, de Theodor Schott, agé de quarante
 quatre ans, son parain, tous yvoituriers de cette
 Commune, et de Citoyen Caspar Calabrese agé
 de trente huit ans, beau pere dudit Epoux, habitant
 a Biberkirch. Apres quoi moi Joseph Pröhler
 Maire de cette Commune de Dabo, faisant la fonction
 d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé qu'en vertu
 de la Loi lesdits Epoux sont unis en mariage et ont
 tous sous signés avec moi, Emathis Maire Catherine
 exempte, le pere et ladite Epouse marque de Reitzel
Emathis Calabrese Francis Reitzel Schott

Joseph Feder,
 et
 Therese Simon

Mairie de Dabo
 Arrondissement Communal de Sarebourg,
 Du trente Germinial an dix de la Republique Françoise

9 Cete de mariage de Joseph Feder, agé de trente six ans, fils des
 defunts Joseph Feder, et de Barbe Clauser, en leur vivant et conjointe
 habitant a la section haub, de cette dite Commune, et de sa veuve
 Therese Simon, agé de trente quatre ans, fille des defunts
 Joseph Simon, et de Marie Eve Schelij de la Commune de
 Hattelbourg. Les actes preliminaires sont extraits des registres
 de publication de mariage de cette dite Commune sous la date
 du vingt Germinial present mois, et de celui de l'Officier public
 de la Commune de Hattelbourg, sous la meme date, et
 affichez aux termes de la Loi, l'acte de Naissance d'audit Joseph
 Feder, en date du dix octobre mil sept cent soixante onze,
 et celui de l'acte de Naissance de ladite Therese Simon, en date
 du vingt cinq mars, mil sept cent soixante huit, ainsi qu'il
 de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier

publie aux termes de la Loi, le dit Epoux, Etant presen-
ent déclaré se rendre lui tant en Mariage et pour
Epoux, en presence de Leonard Medling, age de
quarante un ans, de Joseph Diellenpfeindler, age de
vingt six ans, de Jean Raffnar, age de quarante
deux ans, et de Jacques Wending, age de cinquante
ans, tous Citoyens de cette Commune de Dabo, et
desdits lieux pointes. En pres quoy moi Joseph
Fischer Maire de cette Commune de Dabo, faisant
les fonctions d'Officier public de l'Etat civil, et promulguant
qu'en nom de la Loi lesdits Epoux sont unis en Mariage
et ont lesdits Epoux sous signés et Souverainetés, et les
dits temoins aussy sous signés avec moi, le dit jour moisi

Leonard Medling ^{Mariage de} Simon ^{Joseph Fischer} Joseph Fischer
Joseph Diellenpfeindler ^{Wending} Wending
Simon Schott, ^{Joseph Fischer} Joseph Fischer
Maire de Dabo.

Jeanne Odille Bernauer. Arrondissement Communal
de Sarebourg,
Judic floral, au dit de la
Republique francoise.

floral 10

Cette de mariage de Simon Schott garçon Major
de cette Commune, age de vingt six ans, et de la
Citoyenne Jeanne Odille Bernauer, fille de
Bartazar Bernauer, et de la defunte Madelaine
Danobere, de la Commune de Pitterville, age
de vingt huit ans, les actes preliminaires
sont Extraits des Registres de publication de mariage
de cette Commune sous la date du trent Germinale
dernier, et ceux de la date de publication de mariage
par l'Officier public dudit Pitterville la ville de

criminel et affiché au terme de la Loi, faite de
 naissance dudit Simon Schott
 229 en date du vingt deux Septembre mil Sept cents
 Soixante Seize, et celui de la date de la naissance de
 ladite Jeanne Odille Bernauer, en date du treize
 aoust mil Sept cents Soixante et quatre vize,
 vint et six, de tous lesquels acts, il a été donné
 lectures, par moi officier public aux termes de la
 Loi, lesdits Epoux etants presens et
 declarés se prendre l'un l'autre en mariage et
 pour Epoux En presence de Jean Jacques Wendlin
 âgé de cinquante ans, de Pierre Kübler âgé de
 trente trois ans, d'Ignace Lefcher âgé de dix
 neuf ans, et de Blaise Schott legerand, âgé de
 quarante huit ans, tous Citoyens de cette dite
 Commune, et amis desdits conjoints.

Apres quai moi Joseph Frölicher Maire de
 cette Commune de Dabo, faisant les fonctions
 d'officier public de l'état civil ai prononcé
 quai nom de la Loi lesdits Epoux sont unis
 en mariage, et ont lesdits Epoux, Ensemble
 lesdits témoins sous signés avec moi, lesdits
 jours mois et an.

Simon Schott Joseph Lefcher
 Joseph Kübler Pierre Wendlin
 Ignace Lefcher Blaise Schott
 J. Frölicher Maire de Dabo

Jean George Feder,
 et
 Catherine Frey,

Arrondissement Communal de Sarrebourg
 Judisfloral au dix de la République française

floral. Acte de Mariage de Jean George Feder, fils de défunt

230

Joseph Jédes, et de la défunte Barbe Cloupe en leur
 vivante conjoints alahuib, Section de cette dite Commune
 âgé de vingt deux ans, et de la Citoyenne Catherine
 Freij, âgée de vingt un ans, fille du défunt Mathis
 Ad' Elisabeth Schreiber dudit lieu de la Gaul, les actes
 préliminaires fait Extraits des Registres de publication
 de mariage de cette Commune, sous ladate du vingt deux
 Desmier, et affiché au terme de la Loi, l'acte de l'aisance
 Dudit Jean George Jédes, en date du vingt un Mars
 mil Sept cent Vingt deux, et l'acte de l'aisance
 de ladite Catherine Freij, en date du quinze Septembre, mil
 Sept cent quatre vingt un, même Actes de tous lesquels
 actes il a été donné lecture, par moi Officier public aux
 termes de la Loi, lesdits Epoux étant présent, ont
 déclaré se prendre l'un l'autre en mariage et pour
 Epoux, en présence de Jean Jacques Wendling âgé
 de cinquante ans, de Michel Juss, Capitaine, âgé
 de trente neuf ans, de Florent Lorany, âgé de
 quarante un ans, et d'Antoine Bussenach, âgé de
 trente un ans, tous Citoyens de cette Commune et
 amis des dits futurs. Après quoi moi Joseph
 Jédes, Maire de cette Commune de Dabo, faisant
 l'exécution d'offices public de l'Etat civil ai
 prononcé qu'en nom de la Loi lesdits Epoux sont
 unis en mariage. Et ledit futur ensemble ledite
 future ont sous signés avec moi, et ledite Epouse
 sous marqué faite de moi le sire, lesdits jours, et au

Joseph Jédes
 Michel Juss
 Florent Lorany
 Antoine Bussenach
 Catherine Freij
 Joseph Jédes

Bartholomaeus
 Catharine Schott
 Schölicher
 Maire
 Mairie de Dabo.

Précial Arrondissement communal de Sarrebourgy
 Dudit précial au Dix delate République

239

Septième

Acte de Mariage
 Baltazar Joseph fils de Claude Joseph et de Catherine Rame
 Conjointe à Schesthoff Section Decette dite Commune, age
 de vingt Sept ans, et de la Citoyenne Catherine Schott,
 veuve du défunt Frédéric Schirner en son vivant meunier
 de cette même Commune, age de trente huit ans, les
 acte préliminaires, sont Extraits du Registre de publication
 du Mariage de cette Commune sous ladate Dupremier
 present mois de prairial, et affiché aux termes de la
 Loi, ladate de Paris aux Indes Baltazar Joseph, endate
 Du six Janvier, mil Sept cent Soixante Dix sept,
 et celui de ladate de Naissance de ladite Catherine Schott,
 en date du vingt Dix may, mil Sept cent Soixante et quatre
 vint Ails, tous lesquels actes il a été donné lecture par moi
 officier public, aux termes de la Loi, les dits Epoux étant présents
 et déclarés séparés l'un l'autre en mariage, et par Epoux,
 en présence de Théodor Schott, le père de ladite Catherine Schott, age de
 quarante cinq ans, père Schirner beaucoup de ladite future, age de
 quarante cinq ans, et de Michel Joseph, officier de trouppes déliné,
 de la République, age de trente neuf ans présent de ladite future, et de Jacques
 Wendling, leur ami, age de cinquante ans, tous Citoyens de cette Commune,
 et par moi Joseph Joseph, chef de ladite Commune de Dabo,
 faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, ayssou nommée que
 nous de ladite, les dits Epoux sont unis en mariage, et
 ont été dits Epoux, Ensemble ledit témoin excepté
 ladite Epouse, qui a faite sa marque faite des Savois de son
 Sursigné avec moi. Ledit jour, mil sept cent et un.

Signature de Catherine Schott & veuve Schirner
 Wending Mair

L. Joseph Schott
 Schirner

Joseph Schott

Frédéric Schott,
 et Marie Anne Joseph
 Arrondissement Communal de Dabo
 Dudit prairial mil dix de la République française.

X

Acte de mariage de la défunte Marie Anne Lorang

232

Acte de mariage de Frédéric Schott, fils de Joseph Schott, et de
 défunte, Elisabeth Lorang, Citoyens de cette Communauté, âgé de
 trente deux ans, et de la Citoyenne Marie Anne Schott, fille
 du défunt, Pierre Christoph, et de Mathieu Han, conjoints
 en vertu de cette Communauté, âgé de vingt huit ans, les actes
 préliminaires sont extraits des publications de mariage
 de cette Communauté, sous la date du premier jour du mois
 de provincial, et affichés au terme de la Loi, l'acte de
 naissance de dit Frédéric Schott, en date du vingt six
 février, mil sept cent soixante onze; et celui de la dite
 Marie Anne Schott, en date du vingt deux
 may, mil sept cent soixante et quatorze, vint six
 de tous les quels actes, il a été donné lecture par moi
 officier public aux termes de la Loi, les dits époux
 étant présents ont déclaré séparément l'un l'autre
 mutuellement en mariage et pour époux pour
 en présence de Guise Christoph, père de la dite
 futur, âgé de quarante ans, de Henry Christoph
 aujour le frère, âgé de vingt deux ans, de Antoine
 Dillenbach, âgé de trente six ans, et de Joseph
 Lorent l'oncle de la dite futur, âgé de cinquante ans
 tous Citoyens de cette dite Communauté, de Dabo. Après
 qu'on m'a Joseph Schott, Maire de cette Communauté
 de Dabo, faisant les fonctions d'officier public
 de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la Loi les
 dits époux sont unis en mariage, et ont les dits
 époux, ensemble les dits témoins sousigné avec
 moi, les dits jours moindres an.

Munis de moi Joseph Lorang

Dabo, Dillenbach, Juris Dux
 J. Schluher
 Marie